Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 180

Artikel: L'aide suisse aux riches des pays pauvres
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1015931

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ECOLES SUISSES A L'ÉTRANGER

L'aide suisse aux riches des pays pauvres

L'épineuse réalité des Ecoles suisses à l'étranger *revient à la surface de l'actualité. La « Commission de travail » instituée en 1970 par le Département de l'intérieur et chargée d'examiner la situation problématique de ces institutions, est en passe de déposer ses conclusions. Il n'est pas inutile de rappeler pourquoi le Conseil fédéral se trouve tant préoccupé par la question.*

Les Ecoles suisses ont été fondées par des compatriotes émigrés qui voulaient permettre à leurs enfants de suivre un enseignement parallèle aux normes helvétiques.

L'origine des plus anciennes Ecoles remonte à la première moitié du siècle passé. C'est en Italie qu'elles prirent naisance ; les Suisses de Naples d'abord, de Gênes, Milan, Luino ensuite, étaient alors assez nombreux pour créer de tels établissements.

Dès 1900, et à partir de la Seconde Guerre mondiale surtout, d'autres colonies suisses — composées en bonne part de représentants du commerce ou de l'industrie — imitèrent la formule. En Italie encore, en Espagne, en Afrique (Egypte, Ghana), en Asie (Thaïlande, Singapour), en Amérique latine (Chili, Pérou, Colombie, Brésil, Mexique)...

Ressources

Au départ, les colonies asuraient financièrement l'existence de leur institution scolaire. Pourtant, les écolages et autres dons ne suffirent plus au développement amorcé. C'est du moins ce qu'il faut constater puisqu'en 1922 (il y a juste cinquante ans) les autorités fédérales acceptèrent d'accorder une subvention annuelle. Son montant, d'ailleurs, n'allait cesser d'augmenter.

A l'heure actuelle, plusieurs millions de nos francs sont versés régulièrement par la Confédération (sept millions en 1970). Leur gestion est confiée aux responsables des quelque vingt Ecoles concernées, plus précisément à leurs commissions scolaires, devenues selon les circonstances, de véritables conseils d'administration (à Sao Paulo, en 1971, on a reçu trois millions de francs, à fin de constructions).

Il convient d'ajouter l'aide substantielle des directions de l'instruction publique de plusieurs cantons ; de collectes du Comité suisse de la Fête nationale ; de la fondation «Secours aux Suisses». Pour grouper tous les apports privés, on a même constitué un *Comité d'aide*. Ce dernier coiffe — sans contrôle réel — les Ecoles suisses en compagnie du Secrétariat des Suisses de l'étranger, du Département fédéral de l'intérieur et, sur place, des légations « compétentes ».

Evolution

Pourtant, plusieurs Ecoles à la recherche d'autres ressources, ont passé les bornes, interprétant les buts des pionniers. C'est ainsi qu'ouvrant au prix fort leurs portes à la classe riche de la population ambiante, certains collèges ont atteint le standing de grandes entreprises. Dans ces parages réservés à la « bonne société », les élèves de souche helvétique — non sans moyens financiers tout de même — sont devenus la minorité.

En attendant, le citoyen suisse paie. Il subventionne ces écoles privées, destinées à ceux qui ne connaissent aucune difficulté d'argent ! Cette situation est pour le moins paradoxale, voire scandaleuse, au tiers-monde où tout se passe en un vague relent de coopération, d'aide au développement...

Exemple sud-américain

Prenons, à titre d'exemple, le cas du *Colegio Helvetia* de Bogota, en Colombie. Fondé en 1949, il compte aujourd'hui un millier d'élèves, parmi lesquels on trouve soixante ressortissants suisses (beaucoup sont inscrits dans d'autres collèges privés — le 50 % des enfants de la colonie en âge de scolarité). En revanche, l'apport colombien laisse chaque mois, plus de neuf cents écolages payés par les parents riches de Bogota.

Mépris de la majorité

On « cultive » la minorité aisée *au mépris* de l'immense majorité pauvre en quête du strict nécessaire. Les intentions économiques ont effacé toutes préoccupations sociales — et même pédagogiques. C'est que l'entreprise appartient, en fait, à un groupe d'actionnaires ; une société immobilière — composée de Suisses — laisse les bâtiments et autres terrains en *location élevée* à la commission scolaire — helvétique elle aussi. Rentabilité et prestige de salon leur suffisent amplement !

Inquiétude à Berne

Après un an de lutte ingrate menée à Bogota, une poignée d'enseignants alertèrent, en 1970, le Conseil fédéral. Un groupe de travail fut institué par le Département de l'intérieur justement inquiet. On attend maintenant ses conclusions, l'Exécutif voulant remettre un message aux Chambres (en juin) concernant un nouvel arrêté sur les Ecoles suisses à l'étranger.

Quoi qu'il en soit, l'actuelle *imposture* ne saurait être tolérée plus longtemps. Des solutions ? Il y en a essentiellement trois, qui visent en premier lieu les collèges du tiers-monde.

Avenir

La première, étroite mais admissible, reviendrait (trop tard ?) à la conception d'origine. Les clas-

ses accueilleraient les seuls enfants suisses, qui verraient ainsi leur éventuel retour au pays grandement facilité. Ceci impliquerait en tout cas une sérieuse reprise en mains de la situation pédagogique des Ecoles en cause ! Le contenu de l'enseignement serait bien sûr enrichi de matières propres à une meilleure compréhension du lieu de séjour. Nous aurions là, en quelque sorte, les Ecoles d'un vingt-troisième canton. Présence discrète, mais honnête !

Une autre mesure, plus généreuse (et n'excluant pas la précédente) consisterait à élargir réellement, *sans discrimination sociale*, les buts d'une installation scolaire de la Suisse à l'étranger. On jouerait alors, à tous les niveaux, en répondant aux besoins les plus évidents, un rôle qui tenterait au moins de correspondre aux prétentions démocratiques et humanitaires de la Confédération. Ce serait un travail considérable et complexe. On sait, en effet, les difficultés inhérentes au seul concept d'*aide*. Quand elle serait possible, une coopération sérieuse n'aurait rien d'une sinécure.

Crever l'abcès

A défaut de ces éléments de transformation, il vaudrait mieux, en dernière analyse, abandonner les collèges de tels endroits au secteur privé ou à l'oligarchie que les occupe déjà. Celle-ci se chargerait bien de creuser toute seule le fossé qui la sépare toujours plus de l'immensité croissante de la misère — sans écoles. Cette dernière mesure aurait pour elle l'avantage de la franchise et compte tenu de l'ambiguïté actuelle de ce contexte helvétique en terre étrangère, aucun « écolier suisses » n'aurait à en pâtir !

Aura-t-on le courage, à Berne, de crever définitivement l'abcès ? Nous avons donné ici un aperçu de son importance...

DOSSIER DE L'ÉDITORIAL

Michel Soutter: pour mémoire

Au cheminement des films de Michel Soutter correspond particulièrement cette approche de l'objet de l'art, ainsi exprimée par Georges Lukacs : « Puisqu'il doit refléter la même réalité que la science et la philosophie, puisque dans ce reflet il poursuit la même universalité que la science et la philosophie, l'art ne peut ignorer le concept... Mais il est vrai que dans l'art, les concepts, les idées, les conceptions du monde, etc., concrètement universels, apparaissent toujours dépassés dans la particularité. L'objet du travail artistique n'est pas *le concept en soi* mais le mode selon lequel ce concept devient un élément concret de la vie dans des situations concrètes où des hommes concrets sont engagés. »

C'est à travers les hasards de la vie quotidienne, plus particulièrement à travers des rencontres à l'improviste, que Soutter parvient à traduire les pulsions fondamentales de l'homme, trouvant dans cette quête le moyen de briser n'importe quelle solitude.

Pour mémoire, les principales étapes de Michel Soutter (40 ans, réalisateur à la Télévision romande dès 1961) :

a) à la télévision.

1965 *A propos d'Elvire* de Michel Soutter, avec Liliane Aubert.

1966 *Une heure dix avec O'Neill*, avec Elisabeth Scob, portrait de Gustave Roud.

1967 Portrait de René Char, portrait de Jean Villars-Gilles.

1968 *La collection* d'Harold Pinter, avec Michel Lonsdale et François Rochaix, portrait de Louis Soutter.

1969 *Médor* de Roger Vitrac, avec Pierre Vernier et Nicole Rouan.

1970 *La chatte sur les rails* de Joseph Topol, avec Marie Dubois et André Weber (création française).

1971 *Une petite douleur* d'Harold Pinter, avec Danièle Delorme, Marcel Imhof, François Simon (création française).

1972 *Les Nénuphars*, dramatique à partir d'un scénario dont il est l'auteur.

b) au cinéma, scénario et réalisation.

1965 *Mick et Arthur* (moyen métrage).

1966 *La lune avec les dents*, avec William Wissmer, Noëlle Frémont, Michel Fidanza. Op. : Jean Zeller. Mont. : Eliane Heimo. Mus. : Jacques Olivier.

1968 *Haschisch* avec Edith Scob, Dominique Catton, Gérard Despierre. Op. : Jean Zeller. Mont. : Eliane Heimo. Mus. : Jacques Guyonnet.

1969 *La pomme*, avec Elsbeth Schoch, André Widmer, Arnold Walter, Dominique Catton, Claudine Berthet. Op. : Simon Edelstein. Son : Marcel Sommerer. Montage : Eliane Heimo. Mus. : Jacques Olivier.

1970 *James ou pas*, avec Harriet Ariel, Jean-Luc Bideau, Serge Nicoloff, Nicole Zufferey, Jacques Denis. Op. : Simon Edelstein. Mont. : Yver Schladenhaufen. Son : Marcel Sommerer. Mus. : Guy Bovet.

1972 *Les Arpenteurs*, avec Marie Dubois, Jean-Luc Bideau, Jacques Denis. Op. : Simon Edelstein. Mont. : Joële van Effenterre. Mus. : Brahms et Schubert. Son : Marcel Sommerer.